

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

**CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 18

AMENDEMENTprésenté par
M. Pauget

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« une telle pièce »,

le mot :

« ce permis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.